

Les sectes et la France : une longue histoire d'inaction et d'attentisme politique



Plus que dans toute autre démocratie, les sectes font l'objet d'une attention particulière en France. Retraçant l'histoire de ces controverses depuis plus de quatre décennies, l'ouvrage d'Étienne Ollion montre comment les sectes sont devenues un objet politique et médiatique de premier plan. Extrait de "Raison d'État : Histoire de la lutte contre les sectes en France" d'Étienne Ollion aux Editions La Découverte (1/2).

Avec Etienne
Ollion

En France comme dans de nombreux pays, l'implantation rapide de groupes ultérieurement qualifiés de sectes n'est pas passée inaperçue, et ce dès la fin des années 1960. En dépit de leur silence de façade, les pouvoirs publics ont diligenté différentes enquêtes, qui ont donné lieu à une production de textes. Au ministère de l'Intérieur, ils viennent d'abord s'ajouter à ceux relatifs « au commerce non sédentaire, les missions évangéliques tsiganes, les gens du voyage, et les activités parapsychologiques ». Dans cet ensemble hétéroclite, on trouve, dès 1968, des informations sur l'arrivée de missionnaires moonistes, mêlées à des demandes de visa pour des évangélistes étatsuniens, et différents textes sur les OVNI.

La publicité nationale dont bénéficient certains groupes à partir du milieu de la décennie s'accompagne d'autres contrôles. En 1975, le ministre de l'Intérieur Michel Poniatowski demande l'ouverture d'une enquête judiciaire concernant Moon. Menée en avril 1976, elle conduit à l'interpellation de différents responsables du groupe et à des perquisitions sur différents sites du groupe. À cette occasion, les policiers de la sous-direction des Affaires économiques et financières réalisent un contrôle de ses comptes ainsi que de ceux des sociétés qui pourraient le financer. L'enquête n'aura pas de suites connues. L'absence de communication sur cette enquête tient peut-être aux résultats finalement limités auxquels elle aboutit. Après tout, si les policiers semblent avoir trouvé des irrégularités comptables dans la gestion des sociétés satellites de Moon, les flux observés ne sont que de l'ordre de quelques dizaines de milliers de francs sur une année, soit loin des trésors parfois annoncés. Le nombre d'adeptes, qui varie au gré des campagnes de recrutement et des défections, souvent importantes, ne dépasse pas les 2004. D'autres enquêtes seront diligentées, qui parfois donnent lieu à des poursuites.

Cette position d'attentisme est généralisée tout au long des années 1980. Le traitement qui en est fait par les Renseignements généraux en est un bon indicateur. Au milieu des années 1980, les sectes font partie des nombreux sujets que le service commence à suivre. Intégrées au pôle « vie politique et partis », celles-ci auraient pu faire l'objet d'une surveillance accrue. Mais dans l'abondante production à laquelle donne lieu leur activité, les sectes sont extrêmement minoritaires. Un décompte réalisé sur une année au milieu de la décennie montre que sur près de 600 fiches produites entre juillet 1986 et juillet 1987, moins d'une douzaine concernent ces groupes. Les documents témoignent par ailleurs d'une vigilance assez relâchée. En comparaison avec le niveau de détail des analyses sur les responsables politiques, les notes sur les sectes sont brèves et souvent composées d'extraits de presse. La Scientologie fait l'objet d'une fiche de plusieurs pages en 1987, tout comme les projets immobiliers du groupe du Mandarom à Castellane l'année suivante. Le financement qu'apporte Moon au Front national au moment des élections européennes, qui prévoit la présence de hauts responsables français du groupe sur les listes du parti politique, est aussi évoqué. Mais cette surveillance reste finalement distante : à l'encontre de beaucoup d'autres fiches, les notes s'appuient d'abord sur des remarques de seconde main plutôt

que sur des enquêtes précises.

Durant toutes ces années, la position française sur le sujet semble être gouvernée par un principe de réaction. Chaque fait divers un peu publicisé donne lieu à une réponse, mais celle-ci est oubliée à peu près aussi vite que la question a émergé. C'est le cas de la commission parlementaire créée autour du député socialiste Philippe Marchand. Installée au début de l'année 1979, elle fait suite au massacre de Guyana survenu quelques semaines auparavant. Réunie en quelques occasions, elle disparaît suite à l'alternance de 1981 sans avoir produit de recommandations. C'est aussi le cas d'un groupe de travail installé au sein de l'administration dans les mois qui suivent. Confiée à un inspecteur général, Jean Ravail, la commission doit statuer sur la réponse à apporter par les pouvoirs publics. Son activité prend fin avec le départ en retraite de son président, et elle ne fut pas particulièrement productive. Le bref rapport qu'elle remet propose d'ailleurs des changements marginaux.

L'inaction politique ainsi qu'une réactivité à l'actualité immédiate ne sont toutefois jamais aussi bien illustrées qu'avec le rapport sur Les Sectes en France, rédigé par A. Vivien et remis en 1983. Dès les années 1970, ce jeune député socialiste avait investi le sujet. Il avait été le premier à interpeller publiquement le gouvernement à ce propos. Et tout au long de la législature, il était intervenu à plusieurs reprises⁸ pour dénoncer ce qu'il considère comme l'inaction du gouvernement de droite, sans réel succès. Long d'une centaine de pages, le rapport est considéré comme la première réaction forte des responsables politiques français : opposants comme partisans y voient depuis la marque de l'engagement ferme et précoce de l'État. À partir de cette époque, la France aurait résolument pris la mesure du danger sectaire, et assuré un contrôle de ces groupes au plus haut niveau.

Extrait de "Raison d'État : Histoire de la lutte contre les sectes en France" d'Étienne Ollion aux [Éditions La Découverte](#)

□